



Avis du groupe de travail « chiens »
du Conseil bruxellois du Bien-être animal (29/03/2019)

*concernant des normes minimales pour la détention des chiens par particuliers
et par familles d'accueil*

Table des matières

1	Introduction.....	2
2	Avis.....	3
2.1	Qualité de l'alimentation et de l'eau.....	3
2.1.1	Nourriture.....	3
2.1.2	L'eau.....	4
2.2	Confort et qualité du logement.....	4
2.2.1	Enclos extérieur.....	4
2.2.2	Enclos intérieur et vie en maison.....	5
2.2.3	Température.....	5
2.2.4	Enrichissement.....	5
2.2.5	Zones de couchage/ de repos.....	5
2.2.6	Lumière.....	6
2.3	Critères de bonne santé (absence de douleurs, de blessures, de maladies, s'il y a maladie rapidité de diagnostic et de traitement).....	6
2.4	Comportement approprié (expression des comportements naturels propres à l'espèce, comportements sociaux, contacts avec les autres congénères, avec les humains).....	7
2.4.1	Expression du comportement social.....	7
2.4.2	Adaptation à l'environnement de vie et évaluation du bien-être.....	7
3	Littérature.....	8
4	Annexes.....	10



1 Introduction

En Région de Bruxelles Capitale, environ 105.432¹ chiens sont détenus par des particuliers et aucune norme n'existe pour cette catégorie de détenteurs d'animaux. Étant donné les conditions particulières liées au milieu quasi exclusivement urbain de la Capitale, les chiens bruxellois sont détenus dans des espaces restreints et à forte densité de population humaine et animale. La majorité des plaintes pour négligence et maltraitance à Bruxelles concernent d'ailleurs des chiens. Ceux-ci sont souvent détenus à l'attache ou en cage lorsqu'ils sont à l'extérieur, à contrario certains ne sortent presque jamais, d'autres encore, présentent des troubles du comportement ou vivent dans des conditions d'hygiène précaire. Il est donc nécessaire de pouvoir établir des règles afin d'optimiser la qualité de vie de ces chiens et d'éviter les situations qui nuisent au bien-être animal.

Actuellement, l'article 4 de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux autorise, par exemple, qu'un animal soit continuellement maintenu enfermé ou à l'attache. Cette autorisation semble aujourd'hui peu adaptée aux besoins éthologique du chien. Le code Wallon interdit la détention permanente à l'attache (03/10/2018). Le même article 4 stipule que toute personne qui détient un animal doit en *prendre soin et prendre les mesures nécessaires afin de procurer à l'animal une alimentation, des soins et un logement qui conviennent à sa nature, à ses besoins physiologiques et éthologiques, à son état de santé et à son degré de développement, d'adaptation ou de domestication*. L'article indique également que *la température, le degré d'humidité, la ventilation, la circulation d'air et les autres conditions ambiantes du logement des animaux doivent être conformes aux besoins physiologiques et éthologiques de l'espèce*.

Cet article, visant tous les animaux nécessite un affinement pour le chien. La qualité des conditions de détention des chiens et des soins fournis doit pouvoir devenir objectivable et mesurable. Sans cette révision et sans l'affinement de la législation, il est actuellement difficile de contrôler et d'imposer des mesures ou même de conseiller les responsables. Il a donc été demandé au Conseil bruxellois pour le bien-être animal de se pencher sur le sujet afin que des normes minimales puissent être imposées aux particuliers lorsque les conditions de détention ne sont pas optimales. Ces normes seront applicables à tous les chiens détenus par des particuliers, donc également ceux des familles d'accueil.

Les normes qui sont proposés dans cet avis garantissent un bien-être minimum au chien. Elles ont été définies sur base de la littérature et des législations existantes. Ces normes ont été classées selon les 4 principes, utilisées dans l'évaluation du bien-être selon le protocole du Welfare Quality. Les 4 principes sont : la qualité de l'alimentation et de l'eau, la qualité du logement, les critères de bonne santé et absence de douleur et les critères de comportement approprié. Les 4 principes sont ensuite développés en 12 critères.

¹ Source : base de données « Dog-ID », janvier 2018

2 Avis

2.1 Qualité de l'alimentation et de l'eau

2.1.1 Nourriture

- L'alimentation est adaptée en fonction de l'état physiologique, du niveau d'activité (important pour les chiens de travail), de la race et de l'âge de l'animal. L'alimentation maintient le chien en bonne santé et en bonne forme.
- La quantité journalière et la qualité de l'alimentation doivent couvrir tous les besoins nutritionnels (en termes des macronutriments, vitamines, minéraux et oligo-éléments) et les besoins énergétiques pertinents aux conditions physiologiques de l'animal (p.ex. croissance, gestation, lactation, travail, ...). Les nourritures commerciales complètes, équilibrées, et de bonne qualité répondent normalement à ces exigences. La nourriture supplémentaire doit être complétée avec des ingrédients comme indiqué par le fabricant. Une alimentation « ménagère » ou consistant en « restes de table » n'est généralement pas équilibrée, les friandises et les suppléments concentrés en vitamines et minéraux fournis en excès peuvent également causer des déséquilibres, et la nourriture à base de la viande crue pose un risque sanitaire en termes de consommation et de transmission des germes. Leur utilisation exige donc l'avis d'un vétérinaire.
- Pour évaluer la quantité et la qualité de l'alimentation, on peut utiliser :
 - Une évaluation du score corporel en utilisant une version de l'échelle à 9 niveaux (Annexe 2). L'obésité (un score de 8 ou 9 selon Annexe 2) porte préjudice au bien-être animal.
 - La quantité et la consistance des excréments et - à long terme - la santé de la peau et du pelage.
- Le nombre de repas varie en fonction de l'âge :
 - Les chiots (à partir du sevrage jusqu'à l'âge de 4 mois) reçoivent de petites quantités à intervalles réguliers (3 à 4 fois par jour).
 - Les jeunes chiens de 4 mois à 9 mois reçoivent 2 à 3 repas par jour.
 - Les chiens de plus de 9 mois reçoivent au minimum un repas par jour. Idéalement, la fréquence des repas est à adapter en fonction de la race et du niveau d'activité du chien. L'alimentation et sa fréquence doivent être modifiées si nécessaire pour préserver le poids idéal et la santé du chien. S'il y a un doute sur l'alimentation et sa fréquence, un avis approprié doit être obtenu auprès d'un vétérinaire.
 - Pour les chiens de grandes races la nourriture devrait être administrée 2 fois par jour, pour éviter les problèmes médicaux (comme la dilatation et la torsion de l'estomac).
- Le nombre de gamelles est au moins égal au nombre de chiens.
- Le chien doit disposer du temps nécessaire et d'un environnement adéquat pour manger confortablement et tranquillement (il peut manger seul, séparé, dans un endroit calme).



2.1.2.....L'eau

- Les chiens doivent avoir accès à l'eau buvable en permanence. L'eau doit être buvable et en quantité suffisante pour maintenir les fonctions vitales. La quantité journalière minimale recommandée est de 50-70 ml d'eau par kg de poids. La quantité d'eau doit être adaptée en fonction de la température externe et des efforts physiques.

2.2.... Confort et qualité du logement

Des normes différentes ont été définies pour les enclos extérieurs et intérieurs.

2.2.1Enclos extérieur

- Le chien doit avoir accès à un abri couvert, lui permettant de se protéger des conditions climatiques (courants d'air, chaleur, froid, pluie, ...) . Le chien doit disposer d'une zone de couchage confortable et sèche, qui offre assez d'espace pour pouvoir se coucher latéralement (en « decubitus lateralis »), se lever et se retourner. Des mesures adéquates sont prises pour donner aux chiens la possibilité de se réchauffer dans des conditions climatiques froides. Si on utilise une niche, l'orientation et la conception de celle-ci doivent éviter les courants d'air en interne. Dans ce but, les ouvertures doivent être aussi petites que possible et la couchette est de préférence protégée par une paroi intérieure, tout en permettant un accès facile. Eventuellement, la niche est pourvu du matériel isolant qui va protéger le chien du chaud et du froid.
- Si un chenil est utilisé (à l'extérieur), les dimensions minimales de ce dernier sont jointes en Annexe 3.
- Les dimensions du chenil ont un effet sur le bien-être, mais également la durée de la détention dans cet espace restreint.
 - Les chiens doivent avoir une possibilité de se défouler une ou deux fois par jour, en fonction de ses besoins et de son âge.
 - Le chien ne peut être attaché ou enfermé dans une espace restreint de manière permanente, sauf sur avis (écrit) d'un vétérinaire.
 - Les chiens ont besoin d'interaction et d'activités avec des humains (moments de jeu, promenades, ...) de façon quotidienne, sauf avis contraire d'un vétérinaire.
- Tout responsable doit répondre aux besoins d'activité de son chien de façon appropriée.

Remarques :

- Le niveau d'activité physique varie selon l'âge, la race et les conditions de détention individuelles. L'exercice se fait de façon régulière, en fonction des besoins du chien (race, capacité physique, physiologique ou médicale,...). En cas de doute, il faut consulter un vétérinaire.
- Une attention particulière sera portée aux coussinets lors d'activités sur surfaces dures (p. ex. asphalte ou béton), de longue durée, lors de fortes chaleurs ou de froid.





- Lors des inspections par l'autorité compétente, l'inspecteur peut faire appel à un vétérinaire comportementaliste, pour évaluer si le changement de routine aura un effet bénéfique.

2.2.2.....Enclos intérieur et vie en maison

- Enclos intérieurs : les mêmes normes sont à respecter que pour les enclos extérieurs. Exception pour les cages dites type « bench » : celles-ci doivent être adaptées au poids et à la taille du chien. Le chien doit disposer d'assez d'espace pour pouvoir confortablement se coucher sur le côté (en « decubitus lateralis »), se lever et se retourner.
- La vie en liberté dans une maison, permettant au chien un choix libre d'activités (se reposer, jouer, boire, ...) est le mode de détention idéale. Uniquement dans des circonstances exceptionnelles (sur l'avis d'un vétérinaire, en cas de problèmes médicaux ou comportementaux) il est permis d'attacher ou d'enfermer un chien dans un espace restreint (tel qu'un « bench »). Toutefois il faut prévoir un endroit « aire de repos » strictement dédié au chien (voir paragraphe 2.2.5).

2.2.3.....Température

- La zone de confort thermique se situe entre 10 °C et 26° et peut varier entre ces deux extrêmes en fonction de l'état physiologique du chien et des particularités anatomiques du chien (l'absence ou la longueur et l'épaisseur du pelage, brachycéphalie, ...)
- En dehors de cette zone de confort il faut prendre les mesures nécessaires (pour que le chien puisse se réchauffer ou se refroidir. (en fournissant un couchage adéquat, prévoir une source de chaleur, rentrer les chiens dans un abri ou dans la maison et/ou leur donner plus de nourriture).
- Le chien doit avoir la possibilité de se déplacer sans entrave vers un endroit qui lui offre une température plus adéquate (ombre/source de chaleur).

2.2.4.....Enrichissement

- Présence d'enrichissement en fonction des besoins du chien
- Les chiens en chenil ou laissés seuls à la maison, doivent toujours avoir accès à des jouets et /ou des objets à ronger.

2.2.5.....Zones de couchage/ de repos

- Les chiens doivent toujours avoir accès à une zone de couchage ou de repos, confortable et sécurisante (sans trop de passage), et qui les protègent de la chaleur, du froid, de l'humidité et des blessures.
- Des zones de couchage surélevées par rapport au niveau du sol augmentent le confort des chiens en chenil. Un couchage confortable est particulièrement bénéfique pour le chien âgé, arthrosique ou à pelage court. Le couchage permet dans ces cas de prévenir le développement d'escarres ou de cals.



2.2.6.....Lumière

- Les chiens doivent être détenus dans un lieu avec un apport de lumière naturelle d' au moins une fenêtre et avec un rythme naturel jour/nuit. En outre, les jours sombres, un éclairage supplémentaire doit être possible.

2.3... Critères de bonne santé

(absence de douleurs, de blessures, de maladies, s'il y a maladie rapidité de diagnostic et de traitement)

Le bien-être et la santé du chien doivent être contrôlés par le responsable **au moins** deux fois par jour pour s'assurer que le chien dispose d'eau, de nourriture, que les selles et les urines sont normales. Le responsable doit s'assurer que le chien se comporte normalement. En cas de blessures, de signes de maladie, de comportement anormal ou de changements de comportement ou en cas de suspicion de douleur, le responsable doit consulter un vétérinaire afin de traiter les souffrances évitables. Les indicateurs sous-mentionnés peuvent être utilisés par le responsable ou par des inspecteurs de l'autorité compétente pour vérifier l'état général de l'animal. L'évaluation de l'inspecteur devrait idéalement comprendre une discussion avec le responsable.

- Score corporel: voir plus haut (Annexe 2)
- Absence de blessure :
 - État du pelage, alopecie, présence de plaies : Une longue fourrure doit être brossée et/ou tondue/toiletée à une fréquence qui prévient la formation de nœuds qui peuvent causer de la souffrance. Le brossage régulier donne la possibilité de contrôler l'infestation des parasites et de contrôler l'intégrité de la peau.
 - Les ongles doivent être inspectés régulièrement afin d'en vérifier le niveau d'usure et afin de s'assurer de l'absence de blessure. Les ongles doivent être coupés si nécessaire pour éviter qu'ils pénètrent dans la peau ou les coussinets. Une attention particulière sera portée aux ergots.
 - Les oreilles doivent être inspectés régulièrement afin de détecter à temps des problèmes éventuelles (tels que les infections ou les obstructions). Le pavillon de l'oreille doit être relevé par le propriétaire, pour regarder l'intérieur de l'oreille
 - Les coussinets doivent être inspectés régulièrement afin d'en vérifier le niveau d'usure ou la propreté ou la présence de nœuds chez les chiens au pelage long.
- Etat de vigilance, c'est l'état d'activation cérébrale physiologique permettant une parfaite adaptation des réponses aux sollicitations du monde extérieur
- Respiration: fréquence et qualité (amplitude, fluidité, ...).
- Absence de douleur :
 - Les indicateurs qui peuvent indiquer une douleur chez un chien (liée à certains comportements ou changements de comportement) sont décrits par l'annexe 4.



- Lors des inspections par l'autorité compétente, l'inspecteur observe la démarche du chien (afin de constater des boiteries éventuelles) et il/elle interroge le propriétaire minutieusement, afin de déterminer s'il peut y avoir de la douleur (toutes les formes de boiterie ne sont pas nécessairement liées à la douleur). En cas de suspicion de douleur, un vétérinaire est consulté.
- Absence de maladie
 - Lors des inspections par l'autorité compétente, l'inspecteur doit être capable de vérifier le dossier médical de l'animal auprès du vétérinaire traitant. Cela peut se faire au cabinet, par téléphone ou par courrier.

2.4.... Comportement approprié

(expression des comportements naturels propres à l'espèce, comportements sociaux, contacts avec les autres congénères, avec les humains)

2.4.1.....Expression du comportement social

- Chiots: l'âge minimal de la séparation définitive de la mère est de 8 semaines. Pour les races des tailles plus grandes, qui se développent moins rapidement, il peut être conseillé d'augmenter cet âge minimum de séparation. Même s'il se fait graduellement, l'écartement des chiots de leur mère ne commence qu'après l'âge de 6 semaines. Les chiots ne seront donc pas retirés définitivement de la mère avant 8 semaines, sauf si celle-ci est agressive ou si son état de santé ne lui permet plus d'allaiter. Dans ce cas, on remplacera la mère par un chien éducateur dans la nichée.
- La socialisation doit se faire dès l'âge de 3 semaines. La période la plus sensible est de 3 semaines jusqu'à environ 14 semaines, mais la socialisation doit se continuer pendant toute la vie du chien. Cette socialisation se fait d'une manière ajustée et agréable pour le chiot (sans réactions de peur du chiot ou en s'assurant qu'il a la possibilité de partir, c'est à dire de contrôler le stimulus désagréable). Ainsi une habitude aux humains, aux autres animaux, aux divers objets du quotidien ainsi qu'à diverses situations (voiture, foule, bruits...) doit être prévue.
- Les chiens doivent se sentir à l'aise lors des interactions avec les humains. L'état émotionnel des chiens peut être jugé sur la base de leur langage corporel. L'annexe 5 décrit les réactions possibles d'un chien au stress ou à une menace sociale. Lors des inspections par l'autorité compétente, ces réactions peuvent être utilisées afin d'évaluer la qualité des interactions entre le chien et les humains.

2.4.2.....Adaptation à l'environnement de vie et évaluation du bien-être

Les indicateurs ci-dessous peuvent être utilisés par le responsable ou lors des inspections par l'autorité compétente pour vérifier si le milieu de vie est adapté au chien et si ce dernier n'éprouve pas de stress ou d'inconfort chronique. En cas d'indicateurs négatifs, un vétérinaire comportementaliste doit poser le diagnostic et conseiller le suivi en thérapie comportementale par un éducateur canin.

- Signes physiques : tachypnée, tachycardie, salivation, vomissements, diarrhée, sudation des pattes, mictions émotionnelles



- Réponses comportementales: léchage excessif, éventuellement provoquant une alopecie, polyurie, polydipsie, exploration de l'environnement, intérêt aux humains (connu et inconnu), recherche d'attention, vocalisation (type: appel aux jeux, alertes, agression, détresse), observations des expressions faciales.
- Signes de stress: léchage du museau et des babines, assis ou pelotonné, couché avec tête rentrée, bâillement, yeux fermés, mouvement des yeux, hypervigilance, oreilles tirées vers l'arrière, marche, tourner en rond, posture basse, attitude figée, stéréotypie, activité de déplacements, activité redirigée, apathie
- Lors des inspections par l'autorité compétente, l'inspecteur utilise le document en Annexe 6.

3 Littérature

Bray, E.E., Sammel, M.D., Cheney, D.L., Serpell, J.A., Seyfarth, R.M. (2009) Characterizing Early Maternal Style in a Population of Guide Dogs. *Frontiers in Psychology* 8, p175.

Bray, E.E., Sammel, M.D., Cheney, D.L., Serpell, J.A., Seyfarth, R.M. (2017) Effects of maternal investment, temperament, and cognition on guide dog success. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 114, p9128–9133.

Buckland, E.L., Corr, S.A., Abeyesinghe, S.M, Wathes, C.M. (2014) Prioritisation of companion dog welfare issues using expert consensus. *Animal Welfare* 23, p. 39-46.

Collins, L.M., Asher, L., Summers, J.F., Diesel, G., McGreevy, P.D. (2010) Welfare epidemiology as a tool to assess the welfare impact of inherited defect on the pedigree dog population. *Animal Welfare* 19, p. 67-75.

De Lauw, J., Dumont, M., Diederich, C., Kirschvink, N. (2018) Chien. Opleiding Leefmilieu Brussel

De Massis, F., Arena, L., Berteselli, G.V., Messori, S., Barnard, S., Pedernera, C., Velarde, A., Dalla Villa, P. (2014). Shelter Quality Welfare Assessment Protocol for Shelter Dogs. Teramo: Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise G. Caporale, p. 22-29. ISBN 9788890869167.

Fält, L., Wilsson, E. (1979) The effect of maternal deprivation between 6 and 10 weeks of age upon the behaviour of alsatian puppies. *Applied Animal Behaviour Science* 5, p299.

Fielding, W. J., & Mather, J. (2008). Some observations on dog welfare in The Bahamas. *International Journal of Bahamian Studies* 11, p. 41-56.

Foyer, P., Wilsson, E., Jensen, P. (2016) Levels of maternal care in dogs affect adult offspring temperament. *Scientific Reports* (Nature Publishing Group) 6, p19253.

Gaines, S.A. (2008) Kennelled dog welfare: effects of housing and husbandry. Doctoral thesis Bristol Veterinary school.



Glenk, L. M. (2016) Current perspectives on Therapy Dog Welfare in Animal-Assisted Interventions. *Animals* 7 (2), p. 7.

Guardini, G., Mariti, C., Bowen, J., Fatjó, J., Ruzzante, S., Martorell, A. (2016) Influence of morning maternal care on the behavioural responses of 8-week-old Beagle puppies to new environmental and social stimuli. *Applied Animal Behaviour Science* 181, p137–144.

James, V. (2016) Recognising animal sentience: including minimum standards for opportunities to display normal patterns of behavior in codes of welfare in New Zealand. LLM Research paper, *Laws* 554: Environmental Law.

Mariti, C., Raspanti, E., Zilocchi, M., Carlone, B., Gazzano, A. (2015) The assessment of dog welfare in the waiting room of a veterinary clinic. *Animal Welfare* 24, p. 299-305.

May, F., Deputte, B.L., Durand, J.L. (2009) Whom do 8-week-old puppies (*Canis familiaris*) prefer, their mother or their littermates? *Journal of Veterinary Behavior* 4, p105–106.

Mc Millan, F.D. (2017) Behavioral and psychological outcomes for dogs sold as puppies through pet stores and/or born in commercial breeding establishments. Current knowledge and putative causes. *Journal of Veterinary Behavior* 19, p14–26.

Mellor, D.J. (2016) Updating animal welfare thinking: moving beyond the “Five Freedoms” towards “A life worth living”. *Animals* 6 (3), p. 21.

National Animal Welfare Advisory Committee (2010). Animal welfare (Dogs) code of Welfare 2010. Animal Welfare Directorate, MAF Biosecurity New Zealand.

Rehn, T. (2011) The role of the emotional relationship with humans on dog welfare. Thesis Sveriges Lantbruksuniversitet Uppsala.

Sonntag, Q, Overall, K.L. (2014) Key determinants of dog and cat welfare: behaviour, breeding and household lifestyle. *Revue scientifique et technique (International Office of Epizootics)* 33 (1), p. 213-220.

Sutton, N. (2015) Why animal welfare ought to trump consumer freedom of choice in some cases. LLM Research paper, *Laws* 532: Consumer Law.

White, S. (2016) Standards and standard-setting in companion animal protection. *Sydney Law Review* 38, p. 463-490.

Wilsson, E. (2016) Nature and nurture. How different conditions affect the behavior of dogs. *Journal of Veterinary Behavior* 16, p 45–52.

Yeates, J.W. and Main, D.C.J. (2011) Veterinary surgeons’ opinions on dog welfare issues. *Journal of Small Animal Practice* 52 (9), p. 464-468.



4 Annexes

Annexe 1 : Composition du groupe de travail des normes minimales pour des chiens

Annexe 2 : Score corporel

Annexe 3 : Dimensions minimales du lieu de détention du chien

Annexe 4: Guide de la gestion de la douleur chez le chien

Annexe 5 : Echelle des indicateurs de stress social et d'agressivité (Kendal Shepherd)

Annexe 6 : Evaluation des autres comportements



Annexe 1: groupe de travail “chiens” **Conseil bruxellois du Bien-être animal**

1/ Participants au groupe de travail

Présidente:

Dr. Fabienne Bedet (Union Professionnelle des Vétérinaires, membre du Conseil bruxellois du Bien-Être animal)

Membres du groupe de travail :

- Dr. Bob Proesmans (Small Animal Veterinary Association Belgium)
- Dr. Veronique Neuvens (Conseil Francophone de l'Ordre des vétérinaires, membre du Conseil bruxellois pour le Bien-être animal)
- Marleen Elsen-Verlodt (Conseil National de la Protection Animale, membre du Conseil bruxellois du Bien-être animal)
- Joke Monteny (entraîneur canin en Flandres)
- Joke Decru (Felcan, entraîneur canin en Flandres)
- Danny Grosemans (comportementaliste animalier)
- Karen Ponceau (vétérinaire, inspecteur, département Bien-être animal, Bruxelles Environnement)

Secrétaire: Beatrice De Smet (vétérinaire (praticienne), assistante UGent)

2/ Dates des réunions

27/04/2018 ; 15/05/2018 ; 12/06/2018 ; 04/10/2018

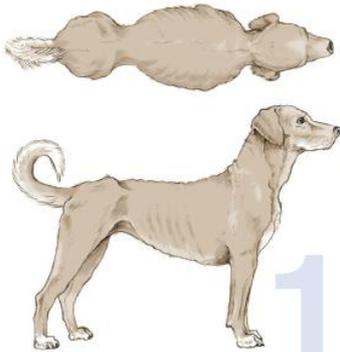
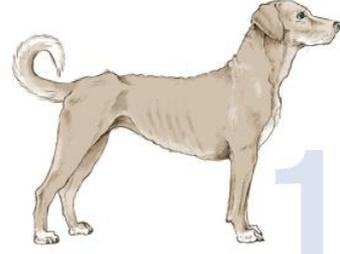
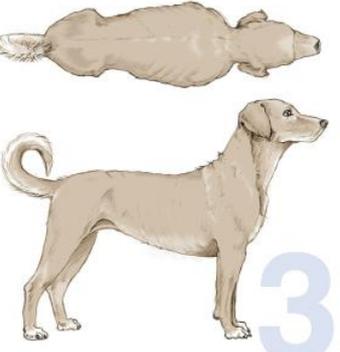




Annexe 2: Score corporel

L'évaluation de l'état nutritionnel des chiens sur la base d'un « body condition score » ou score corporel sur une échelle de 1 (très maigre) à 9 (obèse) – repris dans le tableau ci-dessous - est recommandé par le « World Small Animal Veterinary Association (WSAVA) »² et est validé par :

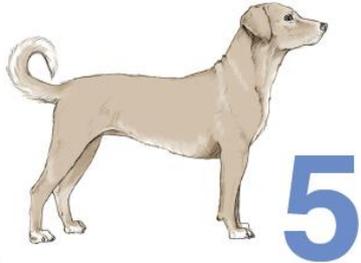
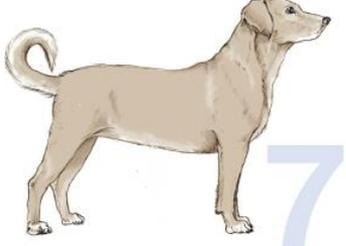
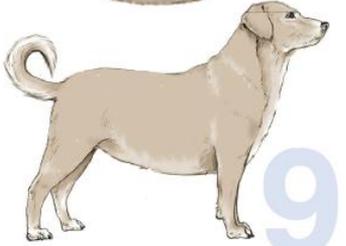
- German et al. (2010). Comparison of a bioimpedance monitor with dual-energy x-ray absorptiometry for noninvasive estimation of percentage body fat in dogs. *American Journal of Veterinary Research* 71, p. 393-398.
- Jeusette et al. (2010). Effect of breed on body composition and comparison between various methods to estimate body composition in dogs. *Research in Veterinary Science* 88, p. 227-232.
- Laflamme D.P. (1997) Development and Validation of a Body Condition Score System for Dogs. *Canine Practice* 22, p10-15.
- Kealy et al. (2002) Effects of Diet Restriction on Life Span and Age-Related Changes in Dogs. *Journal of the American Veterinary Medical Association* 220 (9), p1315-1320.

Score 1 (trop maigre)	Côtes, vertèbres lombaires, os du bassin et toutes les saillies osseuses visibles de loin. Absence de graisse corporelle décelable. Perte manifeste de masse musculaire.	
Score 2 (trop maigre)	Côtes, vertèbres lombaires et os du bassin facilement visibles. Absence de graisse palpable. Quelques saillies osseuses visibles de loin. Perte minime de masse musculaire.	
Score 3 (trop maigre)	Côtes facilement palpables et éventuellement visibles sans graisse palpable. Sommets des vertèbres lombaires visibles. Os du bassin légèrement saillants. Taille et inclination abdominale marquées.	

² <https://www.wsava.org/WSAVA/media/Arpita-and-Emma-editorial/Body-Condition-Score-Dog.pdf>





Score 4 (idéal)	Côtes facilement palpables avec couche graisseuse minimale. Taille marquée, vue de dessus. Inclination abdominale visible.	
Score 5 (idéal)	Côtes palpables sans couche graisseuse excessive. Taille visible derrière les côtes, vue de dessus. Inclination abdominale visible, vue de côté.	
Score 6 (trop gros)	Côtes non visibles mais palpables. Taille décelable, vue de dessus, mais non marquée. Inclination abdominale très légèrement apparente	
Score 7 (trop gros)	Côtes difficilement palpables, épaisse couche graisseuse. Dépôts graisseux visibles dans la région lombaire et à la base de la queue. Taille absente ou à peine visible. Inclination abdominale parfois absente.	
Score 8 (trop gros)	Côtes non palpables sous une très épaisse couche de graisse ou palpables uniquement si l'on exerce une pression importante. Épais dépôts graisseux dans la région lombaire et à la base de la queue. Absence de taille. Absence d'inclination abdominale. Possibilité d'une distension abdominale manifeste.	
Score 9 (trop gros)	Dépôts graisseux très importants sur le thorax, la colonne vertébrale et à la base de la queue. Taille et inclination abdominale non visibles. Dépôts graisseux sur le cou et les membres. Distension abdominale manifeste.	





Annexe 3 : Dimensions minimales du lieu de détention du chien

Les dimensions minimales ci-dessous pour un chenil - différenciées en fonction du poids de l'animal - sont basées sur une combinaison des normes d'un protocole des scientifiques italiens pour l'évaluation du bien-être des chiens dans les refuges pour animaux (De Massis et al. 2014) et des normes du "Code of Practice 2010 Code of Practice for the Welfare of Dogs in the 2010 Act", élaboré par le Australian Animal Welfare Advisory Committee (AWAC).

Ces dimensions minimales ne sont acceptables que si le chien ou les chiens en question ont également accès à un espace extérieur et/ou à des activités physiques (exercice), ces dernières pendant au moins 1 heure par jour.

Poids du chien (kg)	Surface du chenil	Surface supplémentaire par animal (m ²)	Hauteur minimale (m)
<15	4 m ² (chaque côté au moins 1 m)	2	2
15-30	6 m ² (chaque côté au moins 1,5 m)	4	2
>30	8 m ² (chaque côté au moins 2 m)	6	2

3/ Références

Code of Practice for the Welfare of Dogs in the 2010 Act, beschikbaar op <https://www.legislation.act.gov.au/di/2010-85/>

De Massis, F., Arena, L., Berteselli, G.V., Messori, S., Barnard, S., Pedernera, C., Velarde, A., Dalla Villa, P. (2014). Shelter Quality Welfare Assessment Protocol for Shelter Dogs. Teramo: Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise G. Caporale, p22-29. ISBN 9788890869167.





Annexe 4 : Guide de la gestion de la douleur chez le chien

Un guide de la gestion de la douleur chez le chien et le chat a été élaboré par le « American Animal Hospital Association » (AAHA 2017). Ce guide décrit des comportements du chien qui peuvent indiquer une douleur. Les indicateurs ci-dessous peuvent servir de manuel pour constater la douleur éventuelle. En cas de suspicion de douleur, un vétérinaire traitant doit être consulté pour un examen clinique et (le début d') un traitement éventuel (ou ultérieur).

Vocalisation:

- Pleurer
- Hurler
- Gémir
- Grogner
- Gémissements
- Jappement

Expression faciale

- Grimaces, un regard fixe vide
- Les yeux écartés/vitrés ou endormis
- Les pupilles dilatées
- Les oreilles couchées
- Halètement au repos

Habitudes journalières

- Appétit modifié
- Se retire des contacts sociaux
- Changement dans le sommeil (plus ou moins)
- Changement des habitudes d'abreuvement
- Malpropreté ou des difficultés pour se mettre en position d'élimination
- Sollicite plus d'affection que d'habitude

Mutilation

- Léchage obsessionnel d'une ou plusieurs parties du corps
- Mordre une ou plusieurs parties du corps
- Gratter une ou plusieurs parties du corps

Attitude évasive

- N'utilise pas un membre
- Boîte
- Ne veut être soulevé ou pris dans les bras
- Défend une partie du corps

Agression

- Changement de comportement
- Grogne
- Mord
- Les oreilles collées contre la tête



Position

- Accroupi avec l'abdomen en l'air et le thorax au sol : position « en prière » hors du contexte du jeu
- Le dos voûté et la tête vers le bas
- Ventre rentré
- Couché sur le côté

Activité

- Agité, fait les cents pas
- Se lève et se recouche fréquemment, ne trouve pas de position confortable
- Difficulté à se lever ou se coucher
- Trembler, faire des cercles ou se tenir très tranquille
- Raide ou lent après une activité physique ou dormir/se reposer
- Moins actif
- Peu disposé à bouger
- Moins joueur ou envie de s'exercer
- Moins avide ou disposé à sauter dans la voiture ou sur quelque chose
- Des difficultés pour courir, spécialement sur du bois, du carrelage ou les escaliers

Références

AAHA/AAFP Pain Management Guidelines Task Force Members, Hellyer, P., Rodan, I., Brunt, J., Downing, R., Hagedorn, J. E., Robertson, S. A. (2007). AAHA/AAFP pain management guidelines for dogs and cats. *Journal of Feline Medicine and Surgery* 9 (6), p466-480.

<https://www.catvets.com/public/PDFs/PracticeGuidelines/PainManagementGLS.pdf>

Epstein, M. E., Rodan, I., Griffenhagen, G., Kadrlík, J., Petty, M. C., Robertson, S. A., Simpson, W. (2015). 2015 AAHA/AAFP pain management guidelines for dogs and cats. *Journal of Feline Medicine and Surgery* 17(3), p251-272.

<http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1098612X15572062>

Petty, M., (2016). *Dr. Petty's Pain Relief for Dogs: The Complete Guide* (Countryman Press, W.W. Norton & Company, Ltd.).

<http://www.countrymanpress.com/category/animals-nature/book/57289eb628ba6fec630a3e84>



Annexe 5 : Echelle des indicateurs de stress social et d'agressivité (Kendal Shepherd)

« L'échelle de l'agression » de Kendal Shepherd³ (Shepherd 2009), voir page suivante, est une représentation des comportements qu'un chien peut poser en réponse à un stress ou à une menace. Il s'agit généralement d'un contexte social, dans lequel ces signaux sont souvent appelés "signaux d'évitement des conflits", car le chien est supposé les montrer afin d'éviter l'escalade à un combat.

L'image de l'échelle a été choisie pour indiquer qu'un chien utilisera généralement des signaux plus subtils avant d'utiliser des signaux plus haut de l'échelle, qui peuvent être qualifiés de comportement agressif, avec des conséquences potentiellement néfastes. Cependant, tous les chiens ne montreront pas chaque signal intermédiaire, même pas lors d'une escalade. De plus, la transition peut se faire très vite lorsque la source de stress se rapproche rapidement. Il est même possible qu'un chien affiche immédiatement des signaux sur les échelons supérieurs de l'échelle, éventuellement car il a appris par le passé que des signaux plus subtils ne fonctionnent pas.

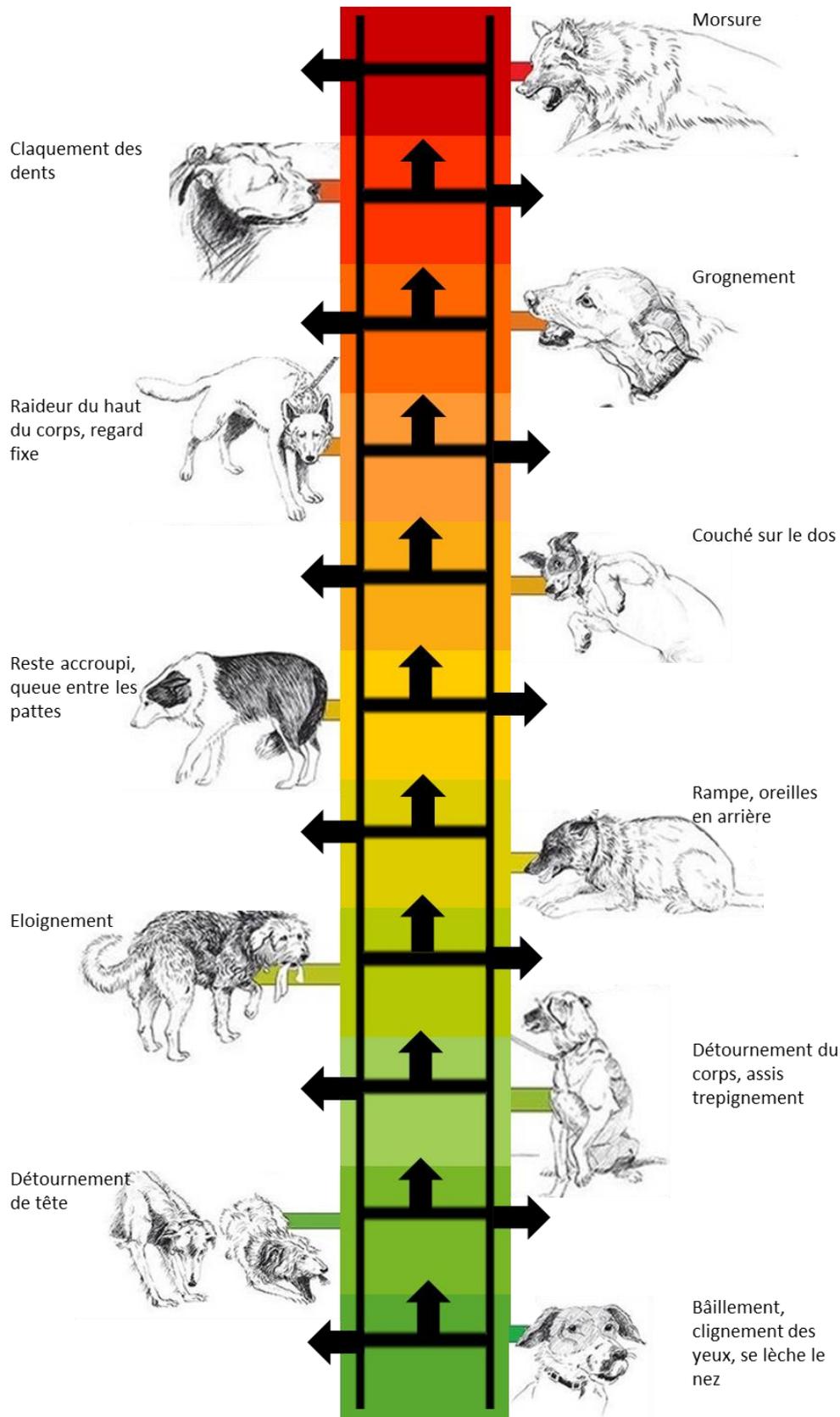
Il est donc important de regarder l'évolution des signaux dans le temps. Quelques signaux plus bas sur l'échelle (la zone verte) ne posent pas nécessairement un problème quand le comportement normal et détendu du chien se rétablit par la suite. Des signaux de stress persistants ou une escalade vers le haut de l'échelle (la zone orange ou rouge) peuvent quand même indiquer un problème. Si le problème résulte d'une interaction entre l'homme et le chien, il est préférable d'arrêter cette interaction. Si le problème est causé par un environnement difficile (par exemple encombré), il est préférable de quitter cet environnement avec le chien. Dans le cas des problèmes persistantes il est recommandé de contacter un vétérinaire.

La figure sur la page suivante est basée sur l'échelle de Shepherd (Shepherd 2009).

Référence

Shepherd, K. (2009) Development of behaviour, social behaviour and communication in dogs. In : Horwitz, D.F. and Mills, D.S., (Eds.) British Small Animal Veterinary Association (BVSA) manual of canine and feline behavioural medicine, pp13 - 16.

³ <https://www.kendalshepherd.com/the-canine-commandments/>





Annexe 6 : Evaluation des autres comportements

L'évaluation de différents critères du comportement, divisées en 3 chapitres, aboutissent à juger du bien-être mental du chien. Les 3 chapitres sont: comportements pathologiques, état émotionnel et aboiement. Pour certains critères l'évaluation se fait sur une échelle visuelle analogue. L'évaluation est donc individuelle et pourrait sembler subjective. Néanmoins, le système des échelles visuelles analogues est validé dans le monde du comportement et a l'avantage de ne pas demander de longue formation des personnes qui l'utilisent.

1/ Comportement pathologique

Les comportements sont jugés comme présents ou absents.

- **RÉPÉTITIF ACTIF**
 - Cercle répétitif, non varié, autour de la cage ou marchant en petits cercles.
 - Rythme: se déplacer de façon répétitive, sur un itinéraire fixe, généralement le long d'une clôture.
 - Tourbillon: répétition de la rotation et poursuite de la queue.
 - Sauter contre un ou plusieurs murs d'une manière répétitive.
- **AUTRES COMPORTEMENTS COMPULSIFS**
 - Mutilation : toilettage excessif ou morsures de soi répétitives causant des lésions cutanées visibles.
 - En relation avec l'environnement: léchage compulsif du sol ou lécher / mâcher de la clôture, la litière ou autre objet de manière compulsive, ou creuser / gratter de manière ininterrompue.

2/ Etat émotionnel

Une évaluation comportementale qualitative est une méthode scientifiquement validée dans laquelle on indique à l'aide d'une échelle visuelle analogique (EVA), dans quelle mesure différents comportements sont exprimés par l'animal. Chaque EVA est défini par ses points «minimum» (gauche) et «maximum» (droite). Minimum signifie que la qualité expressive indiquée par l'adjectif est totalement absente chez l'animal qu'on observe. Maximum signifie que cette qualité expressive est présente au plus haut degré possible chez l'animal observé.

|-----|
Min Max

Après avoir observé brièvement le comportement de l'animal en question, l'observateur marque d'une manière intuitive un point entre le minimum et le maximum de l'échelle. Notez qu'il est possible d'attribuer un score maximal à plusieurs descriptions: p.ex. l'animal pourrait être tout à la fois ludique et sympathique. La personne qui traite (et éventuellement interprète) les résultats de cette évaluation comportementale qualitative mesure la distance (en millimètres) entre le point minimum et le point marqué, et l'utilise comme un score qui est intégré dans un protocole plus large d'évaluation du bien-être.





CRITÈRES :

- *Calme*: détendu, tranquille, facile, la plupart du temps calme, ne montre pas de peur
- *Confortable*: sans soucis, installé dans son environnement, paisible avec d'autres chiens et personnes
- *Curieux*: à l'écoute, activement intéressé par les gens ou les choses, exploratif
- *Excité*: positivement agité en réaction à un stimulus externe, euphorique, exubérant
- *Sociable*: amical envers les humains et les autres chiens, apprécie les attentions humaines, cherche le contact/ l'interaction, montre un comportement d'accueil
- *Enjoué*: vivacité, amusant, montrant un comportement lié au jeu, invitant les autres à jouer
- *Déprimé*: insensible, ne souhaitant pas interagir avec son environnement, calme, apathique, peu ou pas réactif aux stimuli à suivre
- *Alerte*: vigilant, curieux, attentif / réactif aux stimuli extérieurs
- *Nerveux*: inquiet, agité, appréhensif, très excitable, montre une excitation rapide, instable
- *Anxieux*: inquiet, incapable de s'installer ou de faire face à son environnement, montre des signes de détresse
- *Crainitif*: timide, effrayé, n'approche pas des gens, s'éloigne, montre la posture typique de la peur
- *Hésitant*: incertain, douteux, manifeste un comportement conflictuel, incertain de l'approche ou non, si faire confiance ou non
- *Agressif*: impétueux, montre des signes et posture d'agression défensive ou offensive

3/ Aboiement

Indications de score niveau d'aboiement à l'aide du score EVA.

|-----|
Min Max

4/ Référence

De Massis, F., Arena, L., Berteselli, G.V., Messori, S., Barnard, S., Pedernera, C., Velarde, A., Dalla Villa, P. (2014). Shelter Quality Welfare Assessment Protocol for Shelter Dogs. Teramo: Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise G. Caporale, p22-29. ISBN 9788890869167.

